

La responsabilité sociale de l'entreprise sous l'éclairage des *critical management studies* : vers un nouveau cadre d'analyse de la relation entreprise-société

Assâad EL AKREMI
Université de Toulouse 1 – LIRHE
Inès DHAOUADI
ISG – Université de Tunis
Jacques IGALENS
Université de Toulouse 1 – IAE

Classification JEL : M140 – *Réception* : août 2007 ; *Acceptation* : mars 2008
Correspondance : LIRHE, 2 rue du Doyen Gabriel Marty, Bât. J, 31042 Toulouse cedex, assaad.el-akremi@univ-tlse1.fr

Résumé : Les études sur la RSE sont dominées par une analyse descriptive des fondements éthiques de l'activité organisationnelle et par des recherches empiriques sur le lien entre performance sociale et performance financière de l'entreprise. L'objectif de cet article est de présenter l'apport des *Critical Management Studies* (CMS) comme un cadre d'analyse qui permet d'enrichir le débat sur la RSE. Trois approches d'analyse critique de la RSE sont discutées. L'intérêt de l'approche foucauldienne pour une relecture de la RSE comme processus de savoir-pouvoir et pour une compréhension approfondie des effets de pouvoir des discours et des pratiques de la RSE est souligné.

Mots clés : Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) – *Critical Management Studies* (CMS) – approche foucauldienne du savoir-pouvoir.

Abstract : Research on CSR is generally based on a description of the ethical bases of organisational actions. Empirical studies are focused on the link between the company's social performance and financial performance, reflecting an instrumental conception of CSR. The objective of this paper is to present the contribution of Critical Management Studies (CMS) as a new framework which makes it possible to enrich the debate on CSR. We emphasize the interest of the Foucauldian approach for an understanding of CSR as a process of power-knowledge and for a thorough comprehension of power effects of CSR discourses and practices.

Key words : Corporate Social Responsibility (CSR) – Critical Management Studies (CMS) – Foucauldian approach of power-knowledge.

Face aux défis posés par le libéralisme économique, la mondialisation des échanges et la montée de l'insensibilité sociale et environnementale de certaines entreprises, le débat sur la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est devenu de plus en plus central (Descolonges et Saincy, 2004). L'examen de la littérature managériale portant sur ce domaine de recherche révèle que celle-ci est largement dominée par le paradigme de recherche positiviste ou fonctionnaliste¹ (Scherer et Palazzo, 2007 ; Korhonen, 2002 ; Jones, 1996). Ainsi, en se cantonnant souvent à la description des orientations éthiques de l'activité organisationnelle ou à l'étude empirique des liens entre performance sociétale et performance financière de l'entreprise, ces recherches versent dans une interprétation instrumentale de la RSE (Acquier, 2007). Afin de dépasser les limites de l'analyse fonctionnaliste qui domine le champ *Business & Society*, cet article a pour objectif de présenter l'apport des *Critical Management Studies* (CMS) à l'étude de la RSE et à l'enrichissement des débats qui portent sur son développement théorique. Ce cadre d'analyse critique fournit un ensemble d'outils conceptuels pour étudier en profondeur les effets de pouvoir des discours sur la RSE et de l'ensemble des outils et des dispositifs de gestion qui lui sont associés. Pour atteindre cet objectif, nous présenterons brièvement, dans une première section, l'évolution théorique et conceptuelle d'une doctrine de la RSE. Dans une deuxième section, nous exposerons le domaine des CMS ainsi que les courants théoriques majeurs qui les constituent. Dans une troisième section, nous passerons en revue trois approches de cette grille d'analyse critique qui ont été mobilisées pour l'étude de la RSE : l'approche marxiste-institutionnaliste, l'approche habermasienne et l'approche post-coloniale. Sur la base des limites de celles-ci, nous proposerons l'application d'une autre perspective critique, à savoir l'approche foucauldienne, permettant une relecture originale de la RSE comme un processus de savoir-pouvoir.

¹ Scherer et Palazzo (2007) utilisent le terme de 'paradigme positiviste' pour désigner le paradigme de recherche dans lequel s'inscrit la plupart des études en matière de RSE. Nous voulons ici souligner qu'à l'instar de Jones (1996) et Korhonen (2002), nous utiliserons le terme de 'paradigme fonctionnaliste' qui est suggéré par Burrell et Morgan (1979) pour désigner ces mêmes études.

1. L'émergence de la RSE comme un domaine académique de recherche : une perspective historique

Le succès du concept de RSE ne doit pas être considéré comme un simple effet de mode, car il a déjà une longue et riche histoire qui s'enracine aux États-Unis dès la fin du 19^{ème} siècle (Pasquero, 2005). La RSE est considérée comme « *la reconfiguration contemporaine d'une question récurrente depuis l'avènement du capitalisme : celle des rapports entre éthique et économie* » (Salmon, 2005, p. 202). Au cours de son développement, ce concept a connu plusieurs transitions théoriques et une multiplication d'outils et de pratiques de gestion, ainsi qu'une prolifération de termes concurrents tels que l'éthique des affaires, le développement durable et la citoyenneté d'entreprise (Frederick, 1978). Nous nous focaliserons essentiellement sur le concept de RSE que nous pouvons définir comme la prise en considération par une entreprise, dans la détermination de ses objectifs stratégiques, des demandes sociales et environnementales de ses différentes parties prenantes qui vont au-delà de ce qui est prescrit par la loi (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2004). En effet, selon Davis (1960, p. 70), « *les responsabilités sociales renvoient aux actions et aux décisions d'un homme d'affaires qui dépassent, au moins en partie, les intérêts économiques ou techniques directs de l'entreprise* ». Après avoir présenté les différentes évolutions conceptuelles qu'a connues la RSE comme domaine académique de recherche ainsi que les typologies des théories qui ont contribué à son élaboration, nous passerons en revue les principales limites qui caractérisent la vision fonctionnaliste de la RSE.

1.1. Les différentes phases d'élaboration théorique et conceptuelle de la RSE

Pour mieux rendre compte de l'émergence et de l'évolution historique de la RSE comme un paradigme qui s'est peu à peu construit à l'intérieur du champ des études de gestion (Pasquero, 2005), nous présenterons les phases les plus importantes dans l'élaboration conceptuelle de ce domaine d'étude depuis la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à nos jours. La prise en considération de l'intérêt général s'est concrétisée à partir des années 1880 à travers des activités philanthropiques qui étaient assurées par des hommes d'affaires riches (Heald, 1957). Les

années 1920 ont connu une prolifération des discours et des déclarations des hommes d'affaires américains à propos de leurs responsabilités publiques et de la nécessité pour les entreprises privées de prendre en considération l'intérêt public. Ces déclarations étaient largement dominées par deux concepts récurrents : « public service » et « managerial trusteeship » (Heald, 1961). Les années 1950 ont connu la première problématisation théorique du concept de responsabilité sociale lors de la publication en 1953 du livre « Social Responsibilities of the Businessman » par Howard Bowen qui a mis en avant la première définition des responsabilités sociales des hommes d'affaires (ou la CSR1) ; ces responsabilités renvoient aux obligations « *de prendre les décisions et de suivre les lignes d'action qui sont désirables en termes d'objectifs et de valeurs par notre société* » (Bowen, 1953, p. 6). Les années 1960 ont été également marquées par des initiatives de définition de la RSE dont celle développée par McGuire (1963). Selon McGuire (1963, p. 144), « *l'idée qui sous-tend la responsabilité sociale suppose que l'entreprise n'a pas seulement des obligations économiques et légales mais aussi un ensemble de responsabilités vis-à-vis de la société au-delà de ces obligations* ». Dans les années 1970, deux principaux concepts ont fait leur entrée dans le domaine de recherche *Business & Society* : la sensibilité sociale de l'entreprise (Corporate Social Responsiveness ou la CSR2) et la performance sociétale de l'entreprise. Ces deux concepts constituent une réponse aux critiques adressées à la notion de RSE quant à son contenu vague et son caractère inopératoire (Sethi, 1975). Deux cadres théoriques intégrateurs ont été développés durant dans les années 1980, l'éthique des affaires et la théorie des parties prenantes. Il y a eu aussi l'engagement d'initiatives publiques qui a contribué à donner à la notion de RSE un caractère stratégique à travers la notion de développement durable, introduite en 1987 par une commission de l'ONU sur l'environnement et le développement. Cette décennie a été aussi caractérisée par la troisième phase de l'évolution du domaine du *Business & Society* à travers le passage de la CSR2 à la *Corporate Social Rectitude* (ou la CSR3), censée dépasser le caractère vague et subjectif de la position morale défendue par les partisans de la CSR1 et le caractère purement pragmatique des travaux qui s'inscrivent dans la logique de la CSR2 (Frederick, 1978). Les années 1990 ont connu un changement du niveau d'analyse de la RSE qui s'est étendu aux perspectives cosmologiques, scientifiques et religieuses dans le cadre de la CSR4 [Cosmos-

Science-Religion] (Frederick, 1998). Cet auteur justifie ce changement paradigmatique par la volonté des managers à faire face aux questions sociales et normatives. Depuis le début des années 2000, un autre concept connaît un intérêt croissant de la part des chercheurs en *Business & Society* : la citoyenneté d'entreprise est considérée comme l'aboutissement final et le plus large de l'accumulation de définitions de la RSE. Ce concept met l'accent sur la nécessité pour l'entreprise de participer activement à la gouvernance de la société civile (Matten et al., 2003). La figure 1 synthétise les phases les plus importantes dans l'élaboration conceptuelle de la RSE.

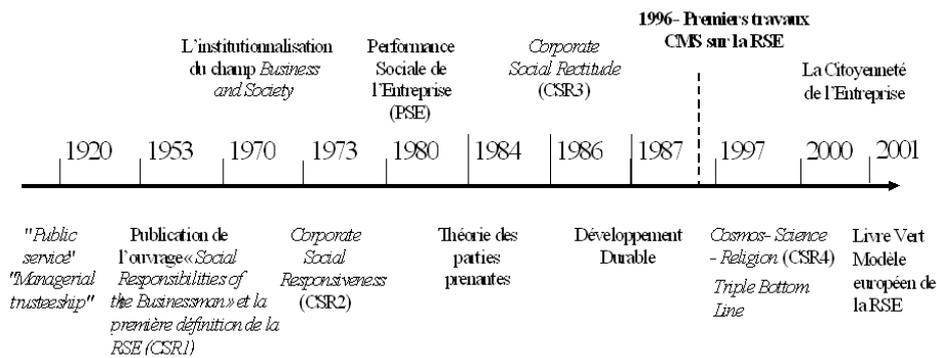


Figure 1 – Les dates clés de l'évolution conceptuelle de la RSE

1.2. Les différentes typologies des théories fondatrices de la RSE

Le manque de consensus à propos de la définition du concept de RSE, les ambiguïtés et les contradictions qui lui sont inhérentes (Gond et Mullenbach-Servayre, 2004) ainsi que le caractère controversé et complexe des différentes approches qui constituent ce domaine d'étude (Garriga et Melé, 2004) rendent l'identification de ses fondements théoriques problématique. Plusieurs auteurs se sont attachés à cet exercice en proposant différentes typologies des théories fondatrices de la RSE. Le tableau 1 présente une synthèse non exhaustive de ces différentes typologies.

Tableau 1 – Les typologies des théories fondatrices de la RSE

Auteurs	Les théories mobilisées	L'idée véhiculée par chaque typologie
Frederick (1978, 1986, 1998)	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Corporate Social Responsibility (CSR1)</i> - <i>Corporate Social Responsibility (CSR2)</i> - <i>Corporate Social Rectitude (CSR3)</i> - <i>Cosmos – Science – Religion (CSR4)</i> 	Le domaine d'étude de la RSE s'est construit à partir des transitions de théories fondatrices intégrant les visions allant de la CSR1 à la CSR4.
Gendron (2000)	<ul style="list-style-type: none"> - Courant moraliste - Courant contractuel - Courant utilitariste 	Les théories de la RSE sont classées dans trois principaux courants de recherche à savoir le courant moraliste, contractuel et utilitariste. Ces courants renvoient respectivement à trois grandes écoles de pensée : l'école « <i>Business Ethics</i> », l'école « <i>Business & Society</i> » et l'école « <i>Social Issue Management</i> ».
Gond et Mullenbach-Servayre (2003)	<ul style="list-style-type: none"> - La théorie des parties prenantes - La théorie du contrat entreprise-société - La théorie néo-institutionnelle 	La RSE est considérée différemment par ces trois théories fondatrices. Elle est le résultat d'une gestion stratégique et éthique des intérêts des groupes intéressés selon la théorie des parties prenantes ; le moyen pour une entreprise d'entretenir le pouvoir et la légitimité qui lui ont été accordés par la société pour la théorie du contrat entreprise-société ou une réponse aux différentes pressions institutionnelles pour la théorie néo-institutionnelle.
Garriga et Melé (2004)	<ul style="list-style-type: none"> - Les théories instrumentales - Les théories politiques - Les théories intégratives - Les théories éthiques 	Les théories fondatrices de la RSE peuvent être classées en quatre groupes selon l'importance accordée aux logiques politiques, morales ou intégratives en dépassement des logiques instrumentales.

1.3. Les limites du courant fonctionnaliste de la RSE

Le paradigme fonctionnaliste de la RSE est essentiellement fondé sur deux présupposés problématiques. Premièrement, il existe une convergence des différents enjeux dans les champs économique, social et environnemental ; non seulement les intérêts des parties prenantes sont compatibles, mais l'efficacité économique est équivalente à l'efficacité sociale et écologique. La notion de CSR1 renvoie clairement à l'idée que les entreprises doivent assumer une fonction sociale au-delà leurs fonctions économiques en satisfaisant les attentes sociétales (Bowen, 1953). La RSE devient ainsi un moyen qui permet de réconcilier la sphère des affaires avec la sphère sociale et de réguler leurs interactions. Deuxièmement, il existe une corrélation positive entre la performance sociétale et la performance financière de l'entreprise. La démonstration d'un lien de causalité entre ces deux types de performance est alors l'objectif principal des recherches fonctionnalistes sur la RSE. À titre d'exemple, la RSE est présentée comme un instrument de marketing externe capable d'améliorer la réputation, l'image et donc la performance commerciale de l'entreprise (Kotler et Lee, 2004).

Cette vision fonctionnaliste peut être critiquée de nombreux points de vue, notamment idéologique et théorique. Sur le plan idéologique, l'approche fonctionnaliste de la RSE se présente comme un discours de légitimation du capitalisme, qui vise à justifier la domination hiérarchique d'un groupe (les capitalistes ou les occidentaux) sur d'autres groupes : « [...] *d'un point de vue critique, la perspective de la responsabilité sociale de l'entreprise devient un mouvement idéologique conçu pour renforcer le pouvoir des plus grandes entreprises* » (Banerjee, 2004, p. 9). Cet auteur propose une critique sévère du concept de développement durable en pointant son caractère ethnocentrique et colonialiste, permettant aux entreprises multinationales d'obtenir un droit durable d'exploiter les ressources des pays pauvres - la plupart du temps au détriment des acteurs locaux (Banerjee, 2003). Au niveau organisationnel, Jones (1996, p. 23) met aussi en évidence l'enjeu idéologique de la RSE : « *le sens premier de la responsabilité sociale est de s'offrir comme une idéologie légitimant le statu quo en perpétuant une description essentiellement fonctionnaliste du comportement des entreprises, telle qu'elle est représentée dans l'analyse des systèmes [entreprise et société] interpénétrés* ». Les modèles de performance sociétale de l'entreprise sont créés pour expliquer, voire maintenir, le *statu quo* qui caractérise les systèmes sociaux actuels avec les mêmes éléments et les

mêmes liens (Scherer et Palazzo, 2007). Selon Acquier (2007, p. 9), les travaux qui cherchent à établir une corrélation positive entre la performance sociétale et la performance financière visent à « *mettre à jour des lois universelles entre ces deux concepts, et fonctionnent comme si les entreprises étaient objectivement plus ou moins responsables, performantes socialement, ou gérant plus ou moins bien leurs parties prenantes* ». La deuxième limite au courant fonctionnaliste de la RSE est l'absence de justifications éthiques et de questionnements critiques des attentes des parties prenantes, ce que Jones (1996) appelle « *la vacuité normative de la RSE* ». Rappelons que Scherer et Palazzo (2007) définissent comme normative la recherche en RSE qui n'a pas pour objectif principal de déterminer des liens de causalité observables dans le monde social mais qui est plutôt centrée sur l'évaluation morale, le jugement et la prescription de l'action humaine (Swanson, 1999). Or, l'approche fonctionnaliste de la RSE ne permet pas de définir un cadre normatif pour le rôle de l'entreprise dans la société qui peut aider à déterminer si certaines activités des entreprises sont acceptables ou non d'un point de vue éthique (Wicks et Freeman, 1998). Son objectif implicite est surtout de produire un savoir technique sur la manière avec laquelle les entreprises fonctionnent et assurent leur survie dans un environnement très compétitif, tout en assurant les intérêts particuliers des parties prenantes les plus puissantes sans que leurs enjeux ne soient éthiquement remis en cause (Scherer et Palazzo, 2007). Enfin, la troisième limite de l'approche fonctionnaliste de la RSE est le manque de fondements théoriques et conceptuels. Cette approche est véritablement sous-théorisée. Il n'existe par exemple aucune base théorique concernant l'identité d'intérêt des parties prenantes, ni la convergence des enjeux entre ces parties. Aussi, face à la profusion d'études qui cherchent à coupler performance sociétale et performance économique, Ullmann (1985) décrit « *des données en quête de théorie* », et Margolis et Walsh (2003) évoquent « *le besoin d'une théorie causale* » pour concevoir le lien entre ces deux types de performance. Le souci de dépasser ces limites dans les études sur la RSE a amené certains chercheurs à s'orienter vers les études critiques en management (Scherer et Palazzo, 2007 ; Jones, 1996).

2. Les *Critical Management Studies* : une remise en cause de la domination du paradigme fonctionnaliste dans le domaine du management

Les années 1990 ont connu une prolifération des travaux académiques qui portent sur les *Critical Management Studies* (CMS). Ces études remettent en cause l'orthodoxie fonctionnaliste ainsi que les idéologies rationalistes qui dominent le discours managérial (Burrell et Morgan, 1979 ; Barley et Kunda, 1992 ; Parker, 2002). Plus qu'un exercice intellectuel d'interprétation critique et déconstructive, les CMS ont pour objectif de fournir un nouveau cadre d'analyse riche et diversifié qui permet de repenser et de reconstruire le discours et la pratique du management (Alvesson et Willmott, 2003). Après avoir présenté les différentes définitions des CMS, nous passerons en revue les principaux courants théoriques qui les ont constituées depuis la *labour process theory* jusqu'aux approches postmodernes les plus récentes telles que le postcolonialisme. Enfin, nous soulignerons les principales idées développées par ce corps de recherches critiques.

2.1. Les *critical management studies* : *essai de définition*

Les *critical management studies* sont définies comme « *une branche des théories du management qui critique nos pratiques sociales et intellectuelles, remet en cause "l'ordre établi" des arrangements institutionnels et qui s'engage dans des actions visant la remise en question des systèmes de domination* » (Cunliffe et al., 2002, p. 489). Elles sont considérées comme « *un mouvement théorique qui tente une critique académique des modes de pensée hégémoniques à propos des organisations* » (Parker, 2003, p. 197). L'atelier sur les CMS organisé par l'*Academy of Management* en 1998 a constitué l'occasion pour mieux définir ce courant de recherche comme un forum académique d'expression de points de vue critiques des pratiques managériales et de l'ordre social préétabli ; avec un engagement, à travers la recherche et l'enseignement, dans l'analyse critique pour générer des alternatives radicales et socialement plus justes que les approches dominantes du management (Zald, 2002).

2.2. Les courants théoriques représentatifs des Critical Management Studies

Les CMS se caractérisent par la pluralité des traditions intellectuelles critiques qu'elles puisent dans les sciences sociales en incluant « *le néo-marxisme (la labor process theory, la théorie critique de l'école de Francfort, la théorie de l'hégémonie de Gramsci), le post-structuralisme, le déconstructivisme, la critique littéraire, le féminisme, la psychanalyse, les études culturelles et l'environnementalisme* » (Fournier et Grey, 2000, p. 16). Les principaux courants théoriques qui ont donné naissance aux CMS depuis le début des années 1970 sont les suivants :

- La *Labor Process Theory* est considérée comme le courant théorique qui a la contribution majeure au développement des CMS. Selon cette théorie, la modernisation des techniques de gestion et l'automatisation ont permis le développement des formes de subordination au travail et ont engendré la déqualification des travailleurs (Hasard et al., 2001).

- La théorie critique de l'école de Francfort, introduite par Horkheimer dans les années 1930. Cette démarche théorique a pour principale vocation la critique de la société moderne et des formes de domination qu'elle a développées (Assoun, 1990 ; Spurk, 2001). Dans les textes fondateurs, Horkheimer (1974, p. 38) considère l'attitude critique comme « *caractérisée par une méfiance totale à l'égard des normes de conduite que la vie sociale, telle qu'elle est organisée, fournit à l'individu* ». En management, ces travaux fournissent une analyse des formes d'exploitation et d'injustice, des relations de pouvoir asymétriques et de la déformation de la communication sur les lieux de travail (Alvesson et Willmott, 1992b).

- Le postmodernisme est un mouvement intellectuel fondé sur les travaux de philosophes français comme Derrida, Lyotard, Foucault, Deleuze et Baudrillard (Cusset, 2003). En remettant en cause les fondements du positivisme, le postmodernisme « *rejette l'idée d'objectivité, il ne croit pas que l'on puisse observer sans interagir avec le phénomène observé et ainsi le modifier. De même, il ne croit pas qu'il existe un moyen adéquat pour représenter la réalité et interroge même l'idée de réalité. Enfin, s'il admet qu'un savoir puisse exister, celui-ci est forcé-*

ment local et ne peut donc jamais prétendre à l'universalité » (Cova, 1996, p. 99). Les études organisationnelles qui mobilisent le postmodernisme se sont développées depuis la fin des années 1980 sous l'impulsion des travaux de Cooper et Burrell (1988) et Burrell (1988) et ont pour objectifs de remettre en question le contenu et la forme des modèles de connaissance dominants ainsi que de produire de nouvelles formes de connaissances qui donnent la voix à ceux qui ne sont pas représentés dans les discours dominants (Kilduff et Mehra, 1997 ; Calás et Smircich, 1999). Selon Alvesson et Deetz (1996), ces études développent un certain nombre d'idées dont les plus importantes sont : la centralité du discours ; les identités fragmentées ; la perte des fondements et du pouvoir des grands discours ; le lien savoir-pouvoir et le développement de nouvelles méthodes de recherche (cf. Alvesson et Deetz, 1996).

2.3. Un aperçu de l'agenda de recherche des Critical Management Studies

Les CMS se caractérisent par un agenda de recherche qui se focalise sur les cinq axes de recherche suivants : la résistance aux points de vue objectivistes et technicistes du management ; la révélation des relations de pouvoir asymétriques dans les entreprises modernes ; la dénonciation des fermetures discursives associées aux idéologies dominantes ; l'exploration de la partialité des intérêts partagés et conflictuels et la valorisation du caractère central du langage et de la communication (Alvesson et Willmott, 1992b, 2003). Ces différents axes de recherche sont explicités dans le tableau 2.

3. L'apport des « Critical Management Studies » à l'étude de la RSE

À l'instar d'autres domaines du management qui ont été investis par les études critiques tels que le marketing (Morgan, 1992), la comptabilité (Miller et O'Leary, 1986), la recherche opérationnelle (Mingers, 1992), les systèmes d'information (Lyytinen, 1992) et la gestion des ressources humaines (Townley, 1993), la RSE a fait récemment l'objet d'analyses critiques. Celles-ci visent à dépasser les limites de l'approche fonctionnaliste en introduisant de nouvelles perspectives d'analyse de la relation entre l'entreprise et la société. Cette section

propose une brève synthèse des applications des CMS à la RSE, à savoir : l'approche marxiste-institutionnaliste, l'approche habermasienne et l'approche post-coloniale de la RSE. Cette synthèse permettra de situer l'approche foucauldienne dans ce courant critique et de souligner l'intérêt de mobiliser le cadre du savoir-pouvoir pour le renouvellement des questions de recherche sur la RSE.

Tableau 2 – *Les axes de recherche des CMS*

Axe de recherche	Principaux objectifs
Le développement d'un point de vue non objectif des outils de management et des processus organisationnels	Remettre en cause le point de vue objectiviste selon lequel le management joue un rôle important dans la construction sociale et économique de la réalité en affirmant que ce dernier doit adapter ses outils, ses techniques et ses disciplines à une réalité socialement et historiquement construite.
La remise en cause des relations de pouvoir asymétriques	Montrer que les discours et les pratiques organisationnelles ne sont pas politiquement neutres mais qu'ils reproduisent des structures présentant un accès inégal aux ressources aussi bien matérielles que symboliques.
La critique des fermetures discursives	S'engager dans la dénaturalisation de l'ordre social et de tout ce qui est considéré comme non problématique et neutre, émettre des commentaires critiques et stimuler le dialogue.
La révélation de la partialité des intérêts partagés	Attirer l'attention sur les contradictions et les conflits sociaux latents qui animent les entreprises en reconnaissant la nature politique des outils et des objectifs organisationnels. Accroître la conscience des différentes parties prenantes concernant les intérêts conflictuels et la possibilité de les réduire à travers le dialogue.
L'appréciation de la centralité du langage et de l'action communicative	Discerner les forces qui déforment le processus de communication dans les organisations et étudier le processus à travers lequel le langage constitue l'identité des groupes et leurs relations.

Source : construit à partir d'Alvesson et Willmott (1992b ; 2003).

Notre choix de l'approche foucauldienne a pour fondement l'adéquation des concepts et de la méthode de cet auteur à la problématique des relations entre les institutions-entreprises et la société. Nous pensons que, même si Foucault s'est peu intéressé aux multinationales dans ses travaux principaux, ces dernières revêtent bien le caractère d'institutions, d'organisations totalisantes, au même titre que les hôpitaux, la prison, l'église ou l'asile. Ce caractère tient à la particularité qu'ont les entreprises multinationales d'utiliser en permanence un savoir sur l'homme pour fonctionner et de participer directement à la

construction de ce savoir, qu'il s'agisse de l'homme consommateur mais aussi de l'homme citoyen. Le thème de la responsabilité sociale de l'entreprise plus que tout autre permet d'illustrer ce savoir utilisé et produit par les multinationales et qui crée des effets concrets en termes de domination.

3.1. La RSE sous l'éclairage de la théorie critique

Deux principales approches de la théorie critique ont été mobilisées pour l'analyse des discours et des pratiques de la RSE : l'approche marxiste-institutionnaliste et l'approche habermasienne basée sur le travail en théorie politique de Jürgen Habermas. Nous présenterons ces deux approches afin de mieux situer l'approche basée sur l'œuvre de Michel Foucault, mobilisée dans cet article. Ces différentes approches ont en commun la critique de la valeur instrumentale et auxiliaire aux intérêts économiques des stratégies de RSE, l'analyse des relations de pouvoir et des nouvelles formes de contrôle, ainsi que l'étude approfondie des conditions de production d'un discours dominant sur les responsabilités de l'entreprise.

3.1.1. L'approche marxiste-institutionnaliste de la RSE : la RSE comme discours hégémonique qui vise le maintien du statu quo

À travers une perspective marxiste-institutionnaliste, Jones (1996) remet en question les fondements théoriques et les pratiques de la RSE. Il critique l'apparente cohérence théorique, la domination des travaux empiriques sur le lien entre performance sociétale et performance financière de l'entreprise ainsi que la vacuité normative du concept et des discours sur la RSE. Cet auteur stipule que peu de recherches sur la RSE peuvent se réclamer comme réflexives au niveau de leurs hypothèses de base ou du lien entre, d'une part, ces hypothèses et, d'autre part, les objets étudiés, les méthodologies employées, les résultats ou les conclusions générés. Ce manque de réflexivité s'explique par le fait que « *les hypothèses de base des chercheurs en RSE sont presque toujours fonctionnalistes* » (Jones, 1996, p. 31). Leur objectif est d'expliquer de manière rationnelle les relations sociales tout en présentant des solutions pratiques pour assurer une régulation et un contrôle effectifs de ces relations. Jones (1996) conclut ainsi que le discours sur la RSE véhicule, sous l'impact de pressions institutionnelles, une idéologie puissante qui vise à unifier les consciences de l'ensemble de la société dans

le but de maintenir le *statu quo*. La RSE contribuerait à l'hégémonie idéologique à travers laquelle les arrangements institutionnels contemporains sont présentés comme étant au service de l'intérêt général alors qu'ils servent en réalité les intérêts d'une minorité puissante relativement petite. En l'absence de modes de contrôle public efficaces, les entreprises multinationales exploitent l'idée de responsabilité sociale pour créer et institutionnaliser de nouvelles règles sociales et environnementales qui leur sont avantageuses et qui leur permettent de se soustraire aux lois communes (Descolonges et Saincy, 2004).

3.1.2. *L'approche habermasienne de la RSE : l'entreprise comme acteur politique dans un contexte de globalisation*

En se basant sur la théorie de la « démocratie délibérative » de Jürgen Habermas, Scherer et Palazzo (2007) stipulent que cette approche permet de redéfinir l'entreprise socialement responsable comme acteur politique dans un monde globalisé caractérisé par une dynamique de changement de l'interaction entre l'État, les acteurs de la société civile et les entreprises. Cette approche a pour objectif de remettre en cause la conception libérale de la RSE représentée essentiellement par Friedman (1962)² et de « rétablir un ordre politique où la rationalité économique est limitée par les procédures et les institutions démocratiques » (p. 1097). En effet, dans le contexte actuel de globalisation, il y a eu un transfert de la prise de décision politique des institutions politiques aux acteurs de la société civile. Ce transfert a été marqué par l'émergence des « activités para-gouvernementales ». Ces activités se manifestent par l'exercice d'une pression directe des ONG sur les entreprises et sont devenues essentielles avec la croissance de la conscience des acteurs de la société civile de plus en plus méfiants et exigeants vis-à-vis de l'entreprise. Ce changement de mode de gouvernance se manifeste par une décentralisation de l'autorité et l'émergence d'un pouvoir politique pour des acteurs qui sont à l'origine non-politiques et non-étatiques tels que les ONG, les organisations inter-gouvernementales et les entreprises multinationales, créant ainsi un régime mondial cosmopolitique

² Milton Friedman (1962), considère que la doctrine de la RSE est fondamentalement subversive. Pour cet économiste, la RSE consiste à s'engager dans des activités qui permettent la maximisation à long terme des profits des actionnaires. Œuvrer autrement constitue pour Friedman (1962) un danger réel pour les fondements et la nature de la société américaine libre.

(Beck, 2003). Ainsi, Scherer et Palazzo (2007) stipulent que la RSE doit être discutée dans un contexte d'émergence d'institutions de gouvernance au-delà de l'État-Nation. Pour qu'une entreprise réponde aux nouvelles demandes sociétales, elle doit dépasser la conformité implicite aux normes et attentes sociales en participant explicitement aux processus politiques de résolution des problèmes sociaux et environnementaux globaux (liés aux domaines de la santé publique, de l'éducation, de la sécurité sociale et de la protection des droits de l'homme dans les pays à régime répressif par exemple), tout en garantissant la transparence dans la mise en œuvre de ces processus politiques.

3.2. *La RSE sous l'éclairage du postmodernisme*

Après avoir présenté l'une des approches postmodernes de la RSE basée sur la théorie post-coloniale et développée par Banerjee (2000), nous discuterons la pertinence de l'approche foucauldienne du savoir-pouvoir, non encore mobilisée de manière systématique dans le champ d'étude *Business & Society*. Nous soulignerons ainsi l'utilité de cette perspective pour la compréhension et l'analyse approfondie des mécanismes de formation du savoir sur la RSE ainsi que ses effets de pouvoir aux niveaux organisationnel et sociétal.

3.2.1. L'approche post-coloniale de la RSE : la RSE comme un cadre d'analyse qui marginalise les parties prenantes les moins puissantes

En mobilisant la théorie post-coloniale dans l'étude de la lutte d'une communauté d'indigènes (Mirrar) du nord de l'Australie contre l'implantation sur leur terre d'une entreprise d'extraction d'uranium, Banerjee (2000) remet en cause la capacité de la théorie des parties prenantes, comme cadre d'analyse dominant de la RSE, à représenter les intérêts des indigènes comme partie prenante légitime. Il montre que le processus de gestion des parties prenantes est influencé par la rationalité économique occidentale et constitue par conséquent une nouvelle forme de colonialisme pour les propriétaires traditionnels de la région de Jabiluka. Ainsi, malgré l'opposition des aborigènes et des organisations de protection de l'environnement à la construction de la mine, le gouvernement australien a donné le feu vert à la société minière pour commencer les travaux de construction. La théorie des parties prenantes représente ainsi une forme de colonialisme qui sert à marginaliser da-

vantage les communautés d'indigènes puisque celles-ci sont considérées comme des parties prenantes légitimes qui ont des besoins urgents, mais dépourvus de pouvoir (Banerjee, 2000 ; Banerjee et Linstead, 2004). Le cas de la mine de Jabiluka montre finalement que la RSE comme cadre général d'analyse ne permet pas une étude critique des conséquences des décisions managériales sur les différentes parties prenantes (Banerjee, 2000).

3.2.2. L'approche foucauldienne de la RSE : la RSE comme un processus de savoir-pouvoir

Selon Starkey (2005), ce sont les chercheurs en CMS qui ont joué le rôle le plus important dans le développement de l'approche foucauldienne dans le champ de la gestion depuis la fin des années 1980. Cette approche constitue le point de départ d'une prise de distance par rapport aux formes dominantes du management des entreprises. Elle a pour principal objectif d'analyser la manière avec laquelle les mécanismes de pouvoir affectent la vie des acteurs organisationnels (Hatchuel et al., 2005). Parmi les applications notables de l'approche foucauldienne dans la recherche en gestion, nous pouvons citer celle développée par Townley (1993) dans le domaine de la gestion des ressources humaines, celle de Miller et O'Leary (1987) dans le domaine de la comptabilité ou encore celle de Morgan (1992) dans le domaine du marketing. En ce qui concerne les thèmes foucauldien qui ont été le plus mobilisés dans la recherche en gestion, Pezet (2004) en précise deux : les techniques de surveillance et les techniques de gouvernement. Ces deux aspects sont à la base du concept de savoir-pouvoir qui constitue le dispositif d'ancrage de l'œuvre de Michel Foucault. En effet, une question centrale parcourt cette œuvre, c'est celle des conditions de production d'un discours dominant censé dire la vérité sur le monde et imposer ses normes de conduite : comment un savoir peut-il se constituer à une époque et dans un lieu déterminé et quels effets, surtout en termes de pouvoir, ce savoir produit-il ?

L'approche foucauldienne du savoir-pouvoir

L'idée centrale de la réflexion de Foucault consiste dans l'association très étroite entre pouvoir et savoir. « *Il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir, ni*

de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir » (Foucault, 1975, p. 32). Ainsi, le savoir n'est pas détaché et indépendant, mais il fait partie intégrante de l'exercice du pouvoir. Le concept de savoir-pouvoir a deux implications. Premièrement, en montrant comment les mécanismes disciplinaires du pouvoir sont simultanément des instruments pour la formation et l'accumulation du savoir, Foucault remet en cause la vision positiviste qui considère le savoir et le pouvoir comme deux entités indépendantes (Townley, 1993 ; Avgerou et McGrath, 2007). Deuxièmement, le pouvoir est productif dans le sens où il crée des objets. En effet, « *il [le pouvoir] produit les choses, il induit du plaisir, il forme du savoir, il produit du discours ; il faut le considérer comme un réseau productif qui passe à travers tout le corps social beaucoup plus que comme une instance négative qui a pour fonction de réprimer* » (Foucault, 1994, p. 149).

Les techniques de surveillance et de disciplinarisation : le premier aspect de l'approche foucauldienne du savoir-pouvoir

Les travaux en théorie des organisations inspirés par l'œuvre de Michel Foucault considèrent que la raison n'est pas le fondement de la liberté de l'homme mais qu'« *elle est considérée comme un moyen développant un "savoir disciplinaire" qui domine les organisations modernes et les individus qui y vivent et travaillent* » (Feldman, 1997, p. 937). Ces travaux ont porté sur le pouvoir disciplinaire des outils et des techniques de gestion « *qui produisent une connaissance sur l'organisation permettant de surveiller les individus et de mettre en place un système de sanctions et de récompenses* » (Pezet, 2004, p. 175). Le pouvoir disciplinaire des outils de gestion se manifeste par la production de corps et de réponses normalisés qui sont produits, reproduits et maintenus par des arrangements matériels (tels que les normes, les règles et les codes) générant ainsi un consentement sur la manière de voir le monde (Deetz, 1992).

La gouvernementalité : un cadre d'analyse pour la rationalisation des pratiques de gouvernement

Une idée centrale de la réflexion de Michel Foucault consiste dans l'association très étroite entre pouvoir et savoir qui se concrétise par le concept de « gouvernementalité » (Townley, 1993 ; Feldman, 1997 ; Clegg et al., 2002). La gouvernementalité désigne « *l'ensemble des pratiques par lesquelles on peut constituer, définir, organiser, instrumentaliser les stratégies que les individus, dans leur liberté, peuvent*

avoir les uns à l'égard des autres. Ce sont des individus libres qui essaient de contrôler, de déterminer, de délimiter la liberté des autres, et pour ce faire, ils disposent de certains instruments pour gouverner les autres » (Foucault, 1994, p. 728-729). Ce concept est un néologisme qui dérive de la combinaison entre gouvernement, compris dans le sens large de toute activité qui vise à façonner, guider ou affecter la conduite d'une ou de plusieurs personnes, et rationalité qui est l'idée que pour être gouvernée, une chose doit être connue et visible (Townley, 1993 ; Merlingen, 2003). Ainsi, « *la gouvernementalité fait référence à ces processus par lesquels les objets sont amenés à être régulés en étant formulés d'une manière conceptuelle particulière* » (Townley, 1993, p. 520). Avec cette approche, Foucault procède à un déplacement important par lequel le gouvernement reconnaît la liberté du gouverné (Aggeri, 2005). « *Il s'agit moins de contraindre que de structurer le champ d'action éventuel des autres* » (p. 433). Dans ce même ordre d'idées, Moisdon (2005) souligne que les effets de pouvoir des outils de gestion jouent moins au niveau coercitif qu'à celui de l'incitation, « *c'est-à-dire le fait qu'il ne s'agit pas de bloquer, d'interdire, mais d'influencer et de conduire une collectivité* » (p.138).

3.2.3. La pertinence de l'approche foucauldienne pour la relecture de la RSE comme un processus de savoir-pouvoir

Bien que l'importance de l'analyse foucauldienne comme nouveau cadre pour la réorientation des questions de recherche en RSE ait été soulignée par Jones (1996), Roberts (2001, 2003) et Aggeri et al. (2005), celle-ci n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie et d'une compréhension systématique. Ce cadre d'analyse permet en effet de dépasser les limites des trois approches critiques de la RSE que nous avons présentées précédemment. En effet, l'approche marxiste-institutionnaliste mobilisée par Jones (1996) présente une critique radicale du concept de RSE en soulignant qu'il véhicule une idéologie hégémonique qui sert les intérêts des groupes dominants sans une analyse précise des mécanismes de pouvoir mobilisés dans le discours sur la RSE et dans les pratiques qui lui sont associées au sein des entreprises. Dans ce même ordre d'idées, l'analyse critique basée sur la théorie politique de Jürgen Habermas présentée par Scherer et Palazzo (2007) met essentiellement l'accent sur le nouveau rôle politique que doit jouer l'entreprise dans un contexte caractérisé par le changement des modes

de gouvernance globale. L'accent est donc mis sur la politisation des organisations au détriment de l'impact de la RSE sur la démocratisation des processus de prise de décision au sein de ces organisations. Enfin, l'approche post-coloniale développée par Banerjee (2000) montre essentiellement l'incapacité de la théorie des parties prenantes à représenter les intérêts de la communauté des autochtones qui ont des droits légitimes mais qui sont dépourvus de pouvoir, sans pour autant analyser les effets du discours postcolonial lié à la RSE sur la construction identitaire de cette communauté. À cet égard, la perspective foucauldienne du savoir-pouvoir fournit une boîte à outils conceptuels pour étudier en profondeur les effets du pouvoir des discours sur la RSE et de l'ensemble des pratiques de gestion qui lui sont associées à un niveau micro (individus et entreprise) et macro (société). Il est à préciser que le niveau d'analyse micro renvoie aux effets organisationnels des outils et des techniques de la RSE et que le niveau d'analyse macro renvoie à leurs effets sociétaux.

Les techniques de disciplinarisation relatives aux discours, aux outils et aux techniques de gestion de la RSE

L'intérêt de l'analyse foucauldienne réside dans le fait qu'elle permet de comprendre les effets de pouvoir liés à la création d'un champ de visibilité des activités des acteurs organisationnels (Roberts, 2001 ; Townley, 1993). Roberts (2001) utilise ce cadre d'analyse pour étudier les effets des réformes récentes dans le domaine de la gouvernance des entreprises qui ont pour objectif de promouvoir la transparence et la visibilité de leur conduite à travers l'adoption de nouveaux standards comptables et surtout la divulgation par les entreprises d'informations concernant leur politique environnementale et sociale. Au niveau organisationnel, cet auteur distingue deux effets disciplinaires qui sont liés à ces nouveaux standards. Le premier effet renvoie à la création d'un domaine de visibilité des individus au travail qui sont directement confrontés à l'utilisation des outils organisationnels de la RSE. Le deuxième renvoie au climat de surveillance que ces outils génèrent et dont l'objectif est d'inciter les individus à se constituer en sujets agissant en référence à des codes de conduite éthique. Les individus doivent "librement" adopter ces codes pour être considérés et reconnus comme des citoyens organisationnels performants. Ces processus disciplinaires sont mis en exergue par Foucault (1975, p. 236) selon lequel « celui qui est soumis à un champ de visibilité, et qui le sait, reprend à son compte les contraintes du pouvoir ; il les fait jouer spontanément sur lui-

même ; il inscrit en soi le rapport de pouvoir dans lequel il joue simultanément les deux rôles ; il devient le principe de son propre assujettissement ». L'intérêt de l'analyse foucauldienne des processus disciplinaires est donc de montrer que « *l'individu, c'est sans doute l'atome fictif d'une représentation 'idéologique' de la société ; mais il est aussi une réalité fabriquée par cette technologie spécifique de pouvoir qu'on appelle la 'discipline'* ». » (Foucault, 1975, p. 227). En plus, en favorisant l'extension mondiale de la sphère économique, le discours et les outils de la RSE permettent l'apparition de nouvelles figures au niveau organisationnel telles que les salariés des sous-traitants et des filiales dans les pays moins développés. Cette visibilité s'accompagne d'un jugement, d'une comparaison, d'une catégorisation et d'une homogénéisation des individus et des groupes. Considérés dans leur ensemble, les outils de gestion de la RSE ont un effet 'normalisant' et 'individualisant', façonnant le soi et la vie des individus au travail en permettant de mesurer les écarts et d'établir ainsi les différences, surtout en termes de performance, entre les individus (Roberts, 2001). Ce cadre d'analyse semble donc pertinent pour étudier les effets disciplinaires des outils de RSE. À titre d'exemple, les codes de conduite constituent un outil de gestion qui a pour objectif de « *faire incarner la norme par les individus et d'exercer une surveillance par l'examen de soi et, en conséquence, le savoir que l'individu produit sur lui-même fonde aussi des techniques de surveillance* » (Pezet, 2004, p. 176). Ce qui nous permet d'émettre la proposition suivante :

Proposition 1 : les discours et les outils de la RSE sont des instruments pour l'élaboration et l'accumulation d'un savoir sur les individus au travail. En rendant visibles leurs actions, ces instruments visent à normaliser les conduites des individus et à façonner leurs subjectivités.

À un niveau sociétal, le premier aspect du cadre savoir-pouvoir permet d'analyser les effets de pouvoir des techniques de la RSE et particulièrement le *reporting* social et environnemental (Roberts, 2003). Selon cet auteur, ces « formes comptables » de gestion de la RSE, qui visent à quantifier et à mesurer la performance sociétale de l'entreprise, contribuent à l'élargissement du champ de visibilité des entreprises aux dimensions éthiques, sociales et environnementales. Les techniques de *reporting* de la RSE que Roberts (2003) considère comme de nouveaux mécanismes externes de visibilité ont pour effet de classer les entrepri-

ses selon leur performance sociétale ou encore la rentabilité de leurs programmes sociaux créant ainsi un contexte de « compétitivité éthique » qui peut altérer la réputation des entreprises auprès des investisseurs, des agences de notation financière et des banques. La notation est aussi un moyen pour créer une « conscience collective commune » qui incite les entreprises à respecter des règles de conduite socialement responsable. Ce qui justifie notre deuxième proposition :

Proposition 2 : les techniques de la RSE (ex. le *reporting* environnemental et social) constituent des mécanismes qui accroissent la transparence et la visibilité des actions et des résultats des entreprises. Elles ont des effets sur la réputation de l'entreprise et sur ses relations avec ses différentes parties prenantes.

Les techniques de gouvernement associées aux discours, aux outils et aux techniques de la RSE

À ce niveau, nous soulignons l'absence dans la littérature managériale d'une application du cadre de la gouvernementalité à un niveau d'analyse organisationnel des discours et des pratiques de la RSE. Cependant, nous mobiliserons quelques pistes présentées par Aggeri et *al.* (2005) pour analyser les processus de construction du savoir par les professionnels de GRH, ou par d'autres spécialistes de la gestion de la RSE ou du développement durable, ainsi que leur rôle dans la structuration du champ d'action des acteurs organisationnels afin de les rendre gouvernables. En effet, Aggeri et *al.* (2005) soulignent l'importance de l'adoption d'une approche foucauldienne du développement durable puisqu'elle permet au chercheur d'avoir un point de vue interne, « *celui des entreprises en situation d'action, qui ont des stratégies, qui gouvernent, et dont les discours sur le développement durable peuvent être analysés à l'aune de leurs pratiques, des limites de celles-ci et des rationalisations qu'elles cherchent à conduire* » (p.3). Soutenant une rationalité politique spécifique, les discours sur la RSE permettent de fabriquer et de reproduire en permanence des individus citoyens, utiles et disciplinés (Foucault, 1975). Ces individus sont constitués en sujets à travers les pratiques normatives et les techniques de surveillance, d'évaluation et d'engagement moral, liées à la RSE. Ces techniques de gouvernement impliquent « *l'exercice d'une forme intellectuelle de contrôle rendue possible par ceux qui, par leur position dans l'organisation, ont une information sur des individus et des événements qui leur sont distants* » (Sanchez-Matamoros et *al.*, 2005, p. 185).

L'efficacité des techniques de gouvernement repose sur l'étendue avec laquelle les subjectivités des salariés sont façonnées pour répondre aux valeurs et objectifs des entreprises développant des stratégies de RSE en se conformant à des codes de conduite. L'assujettissement des individus se fait ainsi par la construction de subjectivités qui les engagent à s'aligner avec la rationalité de l'entreprise et ses objectifs de performance sociétale et financière. À cet égard, les individus supportent de plus en plus des obligations récurrentes d'audit et d'évaluation afin de renforcer la conformité aux normes, procédures et codes de conduite symbolisant une rationalité de la RSE. Le contrôle est souvent discret et implicite, dans le sens qu'il n'y a pas seulement un pouvoir disciplinaire de surveillance, mais aussi un engagement, plus ou moins libre, des acteurs organisationnels dans un jeu de vérité, c'est-à-dire « *un ensemble de procédures qui conduisent à un certain résultat, qui peut être considéré en fonction de ses principes et de ses règles de procédure, comme valable ou pas, gagnant ou perdant* » (Foucault, 1994, p. 725). Ces acteurs, dont les comportements sont rendus visibles, mesurables et classables, vont gouverner aussi bien leur propre soi que les autres qui sont dans leur sphère d'influence. Le discours et les techniques de la RSE permettent donc de créer des normes de conduite pour les sujets gouvernés, de manière à ce qu'ils développent une autodiscipline indépendante de l'exercice immédiat de toute forme d'autorité.

Proposition 3 : la rationalité associée au discours et aux techniques de la RSE reflète une stratégie cherchant à assujettir les individus en alignant leurs aspirations et conduites citoyennes avec les objectifs de l'entreprise et en s'engageant dans un contrôle permanent de soi et des autres par rapport à des normes et des codes de conduite.

À un niveau d'analyse sociétal (macro), nous nous baserons sur l'application du cadre de la gouvernementalité développé par Merlingen (2003) pour étudier le pouvoir exercé par les Organisations Gouvernementales Internationales (OGI) sur leurs différents partenaires. Nous illustrerons ensuite la pertinence de ce cadre théorique pour l'analyse du rôle joué par les agences de notation extra-financière dans l'influence des choix des investisseurs socialement responsables. Merlingen (2003) retient deux apports du cadre de la gouvernementalité de Foucault. Premièrement, ce cadre met en exergue l'interaction structu-

rante entre les discours et les pratiques incitant à étudier la gouvernance comme (1) un projet discursif qui renvoie à la création et au déploiement d'un vocabulaire spécifique pour concevoir les activités de gouvernance et comme (2) un ensemble de pratiques qui renvoient à l'utilisation d'un ensemble d'outils de gestion pour rendre ce vocabulaire opérationnel. Deuxièmement, ce cadre d'analyse permet d'étudier les techniques de gouvernement exercées par les OGI sur leurs différents partenaires en termes de (1) « rationalités politiques » qui délimitent le champ discursif dans lequel les activités des OGI peuvent être conçues ; et de (2) « technologies politiques » qui renvoient aux modes de domination, de contrôle et d'influence qui rendent ce discours opérationnel.

En adoptant cette logique, l'application du cadre de la gouvernementalité à un niveau d'analyse sociétal consiste à étudier l'influence exercée par les agences de notation extra-financière sur les activités des entreprises. La mission de ces agences de *rating* financier est l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre par les entreprises dans le domaine social et environnemental. L'évaluation extra-financière est en effet destinée aux investisseurs socialement responsables qui prennent en considération dans leurs choix d'investissement des critères éthiques, de respect de l'environnement et des droits sociaux (Acquier, 2007). Elle aboutit à « *un score ou une note globale qui positionne l'entreprise sur une échelle de notation, la plupart du temps sectorielle* »³. En plus de ce système de notation, les agences de *rating* financier ont développé depuis le début des années 1990 des indices financiers éthiques qui constituent un indicateur visible de la performance sociale et environnementale des entreprises. La notation extra-financière associée aux indicateurs éthiques permet donc aux investisseurs de distinguer les entreprises dans un secteur d'activité particulier, de les classer selon leur degré de performance sociétale et d'effectuer une sélection. La notation représente ainsi un système panoptique en produisant un savoir. C'est au nom de ce savoir vrai, qui prend la forme de normes et de scores, qu'on choisit et qu'on exclut. Le savoir, lorsqu'il alimente les demandes des parties prenantes, rend dociles les domaines organisationnels dissipés afin de rendre leur gouvernement possible et meilleur. À cet égard, le cadre de la gouvernementalité fournit les outils conceptuels pour analyser l'influence des décisions des agen-

³ www.novethic.fr : le site web de Novethic qui est un centre de ressources et d'expertise sur la responsabilité sociétale des entreprises et l'investissement socialement responsable.

ces de notation sur les activités des entreprises et de proposer ainsi quelques éléments de réponse au questionnement d'Acquier (2007) qui porte sur la capacité des outils de *rating* financier à appréhender et à prescrire les comportements de l'organisation évaluée. Ceci nous mène finalement à émettre la proposition suivante :

Proposition 4 : les techniques de gouvernement exercées par les différentes parties prenantes sur l'entreprise permettent de créer un savoir vrai qui oriente l'évaluation et le choix des entreprises selon des normes et des scores de RSE.

Pour mieux illustrer la pertinence de la perspective foucauldienne pour la relecture de la RSE comme un processus de savoir-pouvoir, le tableau ci-dessous propose deux importantes pistes de développement théorique du champ académique *Business & Society* selon que l'on se place dans le premier ou le deuxième aspect du cadre savoir-pouvoir que nous venons de présenter et selon qu'on se positionne à un niveau d'analyse micro ou macro des discours et des pratiques de la RSE.

Conclusion

Durant les dix dernières années, le champ académique *Business & Society* a été marqué par des études qui évaluent d'une manière critique les discours et les pratiques de la RSE (Vogel, 2005). Ces études cherchent à dépasser la vision fonctionnaliste caractérisant ce domaine de recherche pour présenter des perspectives alternatives à l'analyse de la RSE. Dans cet article, nous avons présenté l'apport des *Critical Management Studies* à l'analyse de la RSE. Les différentes approches critiques soulignent les véritables enjeux du discours de la RSE dans la légitimation de l'entreprise et du système capitaliste dans son ensemble, ainsi que l'implication de l'entreprise dans un processus politique de résolution des problèmes environnementaux et sociaux et une transparence dans la mise en œuvre de ce processus.

Tableau 3 – La RSE comme un processus de savoir pouvoir

	Niveau d'analyse des discours et des pratiques de la RSE	Pistes de développement théorique	Questions de recherche
Les techniques de surveillance et de disciplinarisation de la RSE	Micro (entreprise)	- Le pouvoir disciplinaire des outils de la RSE	- Dans quelle mesure les valeurs et les principes véhiculés par les codes de conduite, comme outil de la RSE, ont-ils des effets normalisant qui peuvent générer une homogénéité au niveau des conduites des individus au travail ?
	Macro (société)	Les techniques de la RSE comme instruments de contrôle des différents partenaires de l'entreprise Les effets du champ de visibilité que créent les techniques de la RSE sur la réputation de l'entreprise	- Comment les techniques de la RSE (ex. le <i>reporting</i> social et environnemental) créent-elles un champ de visibilité des activités des entreprises à l'égard de leurs différentes parties prenantes (ex. les consultants, les agences de notation, les pouvoirs publics, les citoyens, les ONG...)? - Dans quelle mesure les techniques de la RSE peuvent-elles mettre en jeu la réputation de l'entreprise et ses relations avec ses différentes parties prenantes ?
Les techniques de gouvernement de la RSE	Micro (entreprise)	Les processus par lesquels les outils de la RSE influencent les actions des acteurs organisationnels pour les rendre gouvernables.	- Comment la RSE opère-t-elle à travers un vocabulaire scientifique et un ensemble de pratiques pour structurer le champ d'action des acteurs organisationnels afin de les rendre gouvernables ? - Dans quelle mesure la RSE produit-elle de nouvelles techniques de gouvernement des individus ?
	Macro (société)	- L'importance de la perspective historique dans la compréhension des changements qui se sont produits dans la pensée et la pratique de la RSE (ex. l'importance des années 1920 et des années 1950 dans le développement d'une doctrine de la RSE). - L'influence exercée par les différentes parties prenantes de l'entreprise sur la construction d'un savoir sur les entreprises selon des normes et des pratiques de RSE ?	- Dans quelle mesure la construction historique des discours et des pratiques de la RSE nous permet-elle de mieux comprendre les techniques actuelles de la RSE ? - Dans quelle mesure les activités de gouvernance des différentes parties prenantes de l'entreprise peuvent-elles influencer aussi bien les discours que les pratiques de la RSE ?

La perspective foucauldienne, dont nous avons présenté les apports, semble être particulièrement pertinente pour l'analyse de la RSE comme un processus de savoir-pouvoir. Nous avons ainsi argumenté les pistes de renouvellement théorique ainsi que les questions de recherche

que cette perspective d'analyse génère pour mieux comprendre le fonctionnement du savoir sur la RSE, les mécanismes de sa diffusion, ses effets de pouvoir et ses enjeux à un niveau aussi bien organisationnel que sociétal. Enfin, le recours à la méthode historique de généalogie permettra d'explorer les mécanismes de pouvoir et les rapports de force liés à la RSE, mais aussi de souligner la contingence et la fragilité des circonstances qui ont façonné ses pratiques actuelles.

Bibliographie

- Acquier A. (2007), « RSE et outils de gestion : chaîne d'outils et infrastructure instrumentale des marchés de l'évaluation extra financière », *Revue de l'Organisation Responsable*, n° 3, p. 5-15.
- Aggeri F. (2005), « Les régimes de gouvernementalité dans le domaine de l'environnement », in A. Hatchuel, É. Pezet., K. Starkey et O. Lenay, éd., *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Les Presses de l'Université Laval, p. 431-467.
- Aggeri F., Pezet É., Abrassart C. et Acquier A. (2005), *Organiser le développement durable – Expériences des entreprises pionnières et formation de règles d'action collective*, Vuibert.
- Alvesson M. et Deetz S. (1996), « Critical Theory and Postmodernism Approaches to Organizational Studies », in S. Clegg., C. Hardy et W. Nord, éd., *Handbook of Organization Studies*, Sage Publications, p. 191-215.
- Alvesson M. et Willmott H. (1992a), « On the Idea of Emancipation in Management and Organization Studies », *Academy of Management Review*, vol. 17, n° 3, p. 432-465.
- Alvesson M. et Willmott H. (1992b), *Critical Management Studies*, Sage Publications.
- Alvesson M. et Willmott H. (2003), *Studying Management Critically*, Sage Publications.
- Assoun P.L. (1990), *L'école de Francfort*, PUF, Que sais-je ?
- Avgerou C. et McGrath K. (2007), « Power, Rationality, and the Art of Living through Socio-Technical Change », *MIS Quarterly*, vol. 31, n°2, p. 295-315.
- Banerjee S.B. (2000), « Whose Land Is It Anyway? National Interest, Indigenous Stakeholders, and Colonial Discourses », *Organization & Environment*, vol. 13, n° 1, p. 3-38.
- Banerjee S.B. (2003), « Who Sustains Whose Development? Sustainable Development and the Reinvention of Nature », *Organization Studies*, n° 24, p. 143-180.

- Banerjee S.B. (2004), « Corporate Social Responsibility: The Good, the Bad and the Ugly », Paper presented at the European Group for Organization Studies EGOS Conference, Ljubljana, Slovenia.
- Banerjee S.B. et Linstead S. (2004), « Masking Subversion: Neo-colonial Embeddedness in Anthropological Accounts of Indigenous Management », *Human Relations*, vol. 57, n° 2, p. 221-258.
- Barley S.R. et Kunda, G. (1992), « Design and Devotion: Surges of Rational and Normative Ideologies of Control in Managerial Discourse », *Administrative Science Quarterly*, n° 37, p. 363-399.
- Beck U. (2003), *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Alto Aubier.
- Bowen H. R. (1953), *Social Responsibilities of the Businessman*, Harper & Brothers.
- Burrell G. (1988), « Modernism, Post Modernism and Organizational Analysis 2: The Contribution of Michel Foucault », *Organization Studies*, vol. 9, n° 2, p. 221-235.
- Burrell G. et Morgan G. (1979), *Sociological Paradigms and Organizational Analysis*, Heinemann.
- Calás M.B. et Smircich L. (1999), « Past Postmodernism? Reflections and Tentative Directions », *Academy of Management Review*, vol. 24, n° 4, p. 649-671.
- Capron M. et Quairel-Lanoizelée F. (2004), *Mythes et réalités de l'entreprise responsable : Acteurs-Enjeux- Stratégies*, Édition La Découverte.
- Carroll A.B. (1999), « Corporate Social Responsibility – Evolution of a Definitional Construct », *Business and Society*, vol. 38, n° 3, p. 268-295.
- Clegg S.R., Pitsis T.S., Rura-Polley T. et Marosszeky M. (2002), « Governmentality Matters: Designing an Alliance Culture of Inter-organizational Collaboration for Managing Projects », *Organization Studies*, vol. 23, n° 3, p. 317-337.
- Cooper R. et Burrell G. (1988), « Modernism, Postmodernism and Organizational Analysis: An Introduction », *Organization Studies*, vol. 9, n° 1, p. 91-112.
- Cova B. (1996), « Leçon de marketing "postmoderne" », *L'Expansion Management Review*, n° 83, p. 91-101.
- Cunliffe A., Forray J. et Knights D. (2002), « Considering Management Education: Insights from Critical Management Studies », *Journal of Management Education*, vol. 26, n° 5, p. 489-495.
- Cusset F. (2003), *French Theory – Foucault, Derrida, Deleuze et Cie et les mutations de la vie intellectuelle aux Etats-Unis*, Éditions la Découverte.
- Deetz S. (1992), « Disciplinary Power in the Modern Corporation », in A. Alvesson et H. Willmott, édés., *Critical Management Studies*, Sage Publications, p. 21-45.
- Descolonnes M. et Saincy B. (2004), *Les entreprises seront-elles un jour responsables ?*, Édition La Dispute.

- Feldman S. (1997), « The Revolt against Cultural Authority: Power/Knowledge as an Assumption in Organization Theory », *Human Relations*, vol. 50, n° 8, p. 937-955.
- Foucault M. (1975), *Surveiller et punir*, Gallimard.
- Foucault M. (1978), « La "gouvernementalité" », Cours du Collège de France, années 1977-1978 : « Sécurité, territoire, population », 4ème leçon, 1er février 1978, n°167-168, p. 12-29, repris dans *Dits et écrits 1954-1988*, tome 3, 1976-1979, p. 653-656.
- Foucault M. (1994), *Dits et écrits*, Tome III et Tome IV, Gallimard.
- Fournier V. et Grey C. (2000), « At the Critical Moment: Conditions and Prospects for Critical Management Studies », *Human Relations*, vol. 53, n° 1, p. 7-32.
- Frederick W.C. (1978), « From CSR1 to CSR2: The Maturing of Business-and-Society Thought (working paper 1978 - published in 1994) », *Business and Society*, vol. 33, n° 2, p. 150-164.
- Frederick W.C. (1986), « Toward CSR3: Why Ethical Analysis is Indispensable and Unavoidable in Corporate Affairs », *California Management Review*, vol. 28, n° 2, p. 126-141.
- Frederick W.C. (1998), « Moving to CSR4 », *Business and Society*, vol. 37, n° 1, p. 40-60.
- Garriga E. et Melé D. (2004), « Corporate Social Responsibility Theories: Mapping the Territory », *Journal of Business Ethics*, vol. 53, n°1/2, p. 51-71.
- Gendron C. (2000), « Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale », Cahier du CRISES, n° 0004.
- Gond J.P. et Mullenbach-Servayre A. (2004), « Les fondements théoriques de la responsabilité sociétale de l'entreprise », *Revue de Sciences de Gestion*, n° 205, p. 93-116.
- Hassard J., Hogan J., Rowlinson M. (2001), « From Labor Process Theory to Critical Management Studies », *Administrative Theory & Praxis*, vol. 23, n° 3, p. 339-362.
- Hatchuel A., Pezet É., Starkey K. et Lenay O., éd. (2005), *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Les Presses de l'Université Laval.
- Heald M. (1957), « Management's Responsibility to Society: The Growth of an Idea », *Business History Review*, vol. 31, n° 4, p. 375-384.
- Heald M. (1961), « Business Thought in the Twenties: Social Responsibility », *American Quarterly*, vol. 13, n° 2, p. 126-139.
- Horkheimer M. (1974), *Théorie traditionnelle et théorie critique*, traduit de l'allemand par Claude Maillard et Sibylle Muller, Éditions Gallimard.
- Jones M.T. (1996), « Missing the Forest for the Trees: A Critique of the Social Responsibility Concept and Discourse », *Business and Society*, vol. 35, n° 1, p. 7-41.

- Kilduff M. et Mehra A. (1997), « Postmodernism and Organizational Research », *Academy of Management Review*, vol. 22, n° 2, p. 453-481.
- Korhonen J. (2002), « The Dominant Economics Paradigm and Corporate Social Responsibility », *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, vol. 9, n° 1, p. 67-80.
- Kotler P. et Lee N. (2004), *Corporate Social Responsibility: Doing the Most Good for Your Company and Your Cause*, John Wiley & Sons.
- Lyytinen K. (1992), « Information Systems and Critical Theory », in M. Alvesson et H. Willmott, édés., *Critical Management Studies*, Sage Publications, p. 159-180.
- Matten D., Crane A. et Chapple W. (2003), « Behind the Mask: Revealing the True Face of Corporate Citizenship », *Journal of Business Ethics*, vol. 44, n° 1/2, p. 109-120.
- Margolis J. et Walsh J. (2003), « Misery Loves Companies: Rethinking Social Initiatives by Business », *Administrative Science Quarterly*, n°48, p. 268-305.
- McGuire J. W. (1963), *Business and Society*, McGraw-Hill.
- Merlingen M. (2003), « Governmentality: Towards a Foucauldian Framework for the Study of IGOs », *Cooperation and Conflict*, n° 38, p. 361-384.
- Miller P. et O'Leary T. (1986), « Accounting and the Construction of the Governable Person », *Accounting, Organization and Society*, vol.12, n° 3, p. 235-65.
- Mingers J. (1992), « Technical, Practical and Critical OR – Past, Present and Future? », in M. Alvesson et H. Willmott, édés., *Critical Management Studies*, Sage Publications, p. 90-112.
- Moison J.C. (2005), « Sur la largeur des mailles du filet : Savoirs incomplets et gouvernement des organisations », in A. Hatchuel., É. Pezet., K. Starkey et O. Lenay, édés., *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Les Presses de l'Université Laval, p. 135-145.
- Morgan G. (1992), « Marketing Discourse and Practice: Towards a Critical Analysis », in M. Alvesson et H. Willmott, édés., *Critical Management Studies*, Sage Publications, p. 136-158.
- Parker M. (2002), *Against Management: Organisation in the Age of Managerialism*, Polity.
- Parker M. (2003), « Introduction: Ethics, Politics and Organizing », *Organization*, vol. 10, n° 2, p. 187-203.
- Pasquero J. (2005), « La responsabilité sociale de l'entreprise comme objet des sciences de gestion – Un regard historique », in M.F. Turcotte et A. Salmon, édés., *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*, Presse de l'Université du Québec, p. 80-111.
- Pezet É. (2004), « Discipliner et gouverner : influence de deux thèmes foucauldien en sciences de gestion », *Finance Contrôle Stratégie*, vol.7, n° 3, p. 169-189.

- Roberts J. (2001), « Trust and Control in Anglo-American Systems of Corporate Governance: The Individualizing and Socializing Effects of Processes of Accountability », *Human Relations*, vol. 54, n° 12, p.1547-1572.
- Roberts J. (2003), « The Manufacture of Corporate Social Responsibility: Constructing Corporate Sensibility », *Organization*, vol. 10, n° 2, p. 249-265.
- Salmon A. (2005), « L'éthique économique comme objet sociologique », in M.F. Turcotte et A. Salmon, éd., *Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise*, Presse de l'Université du Québec, p.201-212.
- Sanchez-Matamoros J.B., Hidalgo F.G., Álvarez-Dardet Espejo C. et Carrasco Fenech F. (2005), « Govern(mentality) and Accounting: The Influence of Different Enlightenment Discourses in two Spanish Cases (1761–1777) », *ABACUS*, vol. 41, n° 2, p. 181-210.
- Scherer A.G. et Palazzo G. (2007), « Towards a Political Conception of Corporate Responsibility : Business and Society seen from a Habermasian Perspective », *Academy of Management Review*, vol. 32, n° 4, p.1096-1120.
- Sethi S.P. (1975), « Dimensions of Corporate Social Performance: An Analytical Framework », *California Management Review*, vol. 17, n° 3, p. 58-64.
- Spurk J. (2001), *Critique de la raison sociale - L'école de Francfort et sa théorie de la société*, Les Presses de l'Université Laval.
- Starkey K. (2005), « Un étranger dans une contrée étrange : l'accueil réservé à Michel Foucault dans la théorie des organisations anglo-américaine », in A. Hatchuel., É. Pezet., K. Starkey et O. Lenay, éd., *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Les Presses de l'Université Laval, p. 31-50.
- Swanson D.L. (1999), « Toward an Integrative Theory of Business and Society: A Research Strategy for Corporate Social Performance », *Academy of Management Review*, vol. 24, n° 3, p. 506-521.
- Townley B. (1993), « Foucault, Power/Knowledge, and its Relevance for Human Resource Management », *Academy of Management Review*, vol. 18, n° 3, p. 518-545.
- Ullmann A.A. (1985), « Data in Search of a Theory: A Critical Examination of the Relationships among Social Performance, Social Disclosure and Economic Performance of US Firms », *Academy of Management Review*, vol. 10, n° 3, p. 540–557.
- Vogel D. (2005), *The Market for Virtue: The Potential and Limits of Corporate Social Responsibility*, Brookings Institution Press.
- Wicks A. et Freeman R.E. (1998), « Organization Studies and the New Pragmatism: Positivism, Anti-positivism, and the Search for Ethics », *Organization Science*, vol. 9, n° 2, p. 123–140.
- Zald M. (2002), « Spinning Disciplines: Critical Management Studies in the Context of the Transformation of Management Education », *Organization*, vol. 9, n° 3, p. 365–385.